

Hello!

du GUIDE LOGEMENT



2025-2026

 **cvec**
Contribution Vie Étudiante
et de Campus

université
de **BORDEAUX**

Bordeaux et sa métropole connaissent depuis quelques années une raréfaction des logements étudiants. Après les résultats du baccalauréat et au moment de la rentrée universitaire, vous serez nombreux à chercher un logement.

Alors pour mettre toutes les chances de votre côté, préparez-vous solidement et suivez le guide.

SOMMAIRE

- > La recherche du logement : anticipez 3
- > Quelques conseils 5
- > Les modes d'habitat existants 6
- > Pour les étudiants en situation de handicap .. 9
- > STUDAPART 10
- > Bons plans 11
- > Les aides financières 12
- > Budget mensuel 14
- > Application Keysper 17
- > Nos campus & sites 18



LA RECHERCHE DU LOGEMENT : ANTICIPEZ !

Définissez votre budget pour
le 1^{er} mois et le reste de l'année

→ rubrique **Budget mensuel p.13**

Bien connaître à l'avance votre budget et les frais à couvrir chaque mois de l'année vous permettra de choisir un logement adapté à vos moyens.

- Prévoyez de quoi payer un éventuel **hébergement temporaire** à votre arrivée et de quoi régler les autres frais obligatoires à l'installation dans le logement. Le 1^{er} mois vous devrez payer : le 1^{er} mois de loyer + la caution + les frais d'agence/de dossier + du mobilier le cas échéant.
- Le reste de l'année : en plus des factures EDF/GAZ et Internet qui ne sont pas comprises dans les charges (généralement incluses dans votre loyer si vous êtes en résidence étudiante), n'oubliez pas de prendre en compte **les autres frais qui ne sont pas relatifs au logement** : les études, le transport, les courses, ainsi que vos loisirs, etc
- Vous pouvez faire une **estimation de l'aide au logement** auprès de la CAF, qui vous permettra de connaître le montant éventuel dont vous pourriez bénéficier chaque mois. → caf.fr

Les questions utiles à se poser

Un logement seul ?
Une chambre chez
l'habitant ? Une coloco' ?
Logement bien desservi
par les transports en
commun ? Proche des
commerces ou proche
de mon campus ?

PENDANT LES VISITES

- ⌘ **Quand le logement est-il disponible ?**
- ⌘ **Les charges sont-elles comprises dans le loyer ? Si non, lesquelles ? (eau, électricité, gaz)**
- ⌘ **Quel dépôt de garantie ? Acceptez-vous la garantie visale ?**
- ⌘ **Le logement est-il accessible ? (si handicap)**
- ⌘ **Le logement est-il éligible aux APL ?**

Constituer son dossier locatif

Rendez-vous aux visites avec votre dossier locatif déjà constitué afin de gagner du temps !

× La liste des pièces qui vous seront demandées :

- pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide
- carte étudiante ou certificat de scolarité
- justificatif de domicile (si vous étiez locataire)
- justificatif de ressources
- avis d'imposition.

× Il est inutile de fournir :

- carte vitale
- relevé de comptes bancaires
- attestation d'absence de crédit ou de dette.

DOSSIER FACILE

Le dossier de location numérique de l'État simplifie la gestion et la création du dossier locatif en ligne.

→ www.dossierfacile.fr

× Les documents que devra fournir votre garant (parents, famille) :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- justificatif de situation professionnelle
- justificatif de ressources
- avis d'imposition.

Si votre garant est un organisme, un certificat devra être fourni.

En cas d'absence de garant

× La garantie VISALE

Ce dispositif, totalement gratuit, se porte garant pour les étudiants de moins de 30 ans. Il vous permettra de renforcer votre dossier locatif et de couvrir vos loyers en cas de difficulté de paiement.

La procédure s'effectue en ligne. Vous obtiendrez votre certificat de garantie sous moins de 48 h, sous condition que votre demande soit complète et conforme

→ visale.fr

× D'autres dispositifs alternatifs de garanties privées existent.

Exemple : la garantie GarantMe est payante et acceptée par les résidences étudiantes privées. Ce dispositif est une solution alternative pour les étudiants de plus de 30 ans ne pouvant bénéficier de la garantie Visale

→ garantme.fr

QUELQUES CONSEILS

ATTENTION AUX ARNAQUES

par exemple, les loyers trop bas par rapport au marché immobilier.

NE VERSEZ JAMAIS D'ARGENT

en espèces et ne réglez ni loyer ni caution avant d'avoir signé le bail.

NE PASSEZ PAS PAR DES « MARCHANDS DE LISTES »

qui vous proposent une liste de logements en échange d'argent mais sans garantie de trouver un logement.

N'ATTENDEZ PAS LA VEILLE DE VOTRE RENTRÉE

pour trouver un logement (au moment de la rentrée universitaire, les offres de logements se font plus rares et votre recherche deviendra un véritable parcours du combattant).

IL EST PRÉFÉRABLE DE RÉSERVER UN LOGEMENT ET DE PAYER UN LOYER

pendant quelques semaines supplémentaires même si on ne l'occupe pas... Le moment idéal pour trouver un appartement se situe entre les résultats du bac et mi-août au plus tard.

PRIORISER SES DÉMARCHES

- Définir son budget
- Dossier locatif complet
- Garants physique (ami ou famille)
- Démarche Visale
- Lister et contacter les résidences étudiantes près de mon campus
- Souscrire une assurance habitation (obligatoire) auprès d'une mutuelle, d'une banque ou d'un assureur privé, dès que vous aurez trouvé le logement et avant votre rendez-vous pour la remise des clés.

LES MODES D'HABITAT EXISTANTS

TROUVER DES ANNONCES

- acheter-louer.fr
- appartager.com
- entrepaticuliers.com
- jesuisunjeune.com
- keysper.fr
- lacartedescolocs.fr
- leboncoin.fr
- locservice.fr
- lokaviz.fr
- pap.fr
- paruvendu.fr
- seloger.com
- bienici.com
- u-bordeaux.studapart.com/fr

Le logement privé €€€

Le logement appartient à un particulier, la location se fait soit directement via le propriétaire, soit via une agence immobilière. Les logements peuvent être loués vides ou meublés.

Résidences étudiantes privées €€€

- > Dossier en ligne
- > Youfirst, Estudines, Sweetly, Student Factory, Nexity, Uxco, Studelites, All suites study, Appartcity, etc...

La chambre chez l'habitant €

Vous louez une chambre dans le logement d'un particulier et partagez avec lui et sa famille la cuisine et la salle de bain. Certains partagent la pièce à vivre, d'autres non. De même que certains proposent les forfaits avec petit-déjeuner et le repas du soir et d'autres non. Le contrat de location doit détailler les prestations.

* Dispositif Un Deux Toit

Plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine qui rassemble toutes les annonces de chambre chez l'habitant à prix abordable.

→ operationundeux toit.fr

€ = loyer < 400€

€€ = loyer entre 400 et 600€

€€€ = loyer > 600€

Le logement en résidence universitaire du Crous €€

- Des chambres, traditionnelles ou rénovées, et des studios.

Il s'adresse prioritairement aux étudiants boursiers du gouvernement français (BGF), ainsi qu'aux **étudiants internationaux inscrits en master ou en doctorat**. Si vous souhaitez loger dans une résidence du Crous, il va falloir vous y prendre très tôt. Les demandes de logement sont à effectuer au plus tard jusqu'au 15 mai, en complétant un dossier social étudiant. Si vous n'avez pas déposé votre demande dans les délais, il est possible de vous inscrire sur liste d'attente

→ messervices.etudiant.gouv.fr

Les étudiants internationaux en doctorat et en master sont éligibles à un logement Crous et peuvent faire une demande de logement → messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « **Trouver un logement** » à partir de la deuxième semaine de juillet, sous réserve de disponibilité. L'éligibilité ne garantit pas l'obtention d'un logement au sein d'une résidence Crous.

Habitat jeunesse solidaire €

Jeunesse Habitat Solidaire propose plus de 550 logements meublés, accessibles et de qualité à Bordeaux, Talence et Pessac

accessibles aux étudiants jusqu'à 25 ans. L'association accompagne les jeunes vers l'autonomie en leur offrant un cadre bienveillant fondé sur la solidarité, la diversité, l'engagement citoyen et le respect de chacun. Plus de 300 animations collectives par an renforcent la vie de groupe et l'insertion sociale.

Découvrez les résidences :

→ <https://jhas.fr/les-residences/>

Demande en ligne

→ hj33.org

LOGEMENT TEMPORAIRE

Pour vous poser le temps de trouver un logement pérenne :

- Crous → bedandcrous.com
- Auberge de jeunesse de Blanquefort → otellia.fr
- Réservation de logement → airbnb.fr
- Auberge de jeunesse de Bordeaux → auberge-jeunesse-bordeaux.com
- Central Hostel → centralhostel.fr

Le logement intergénérationnel : vivre avec une personne âgée

Vous logez avec une personne âgée en échange d'un loyer plus abordable, vous vous engagez également à partager du temps et assurer de simples services auprès du senior.

Association

Ensemble2générations

→ ensemble2generations.fr

Association Vivre Avec

→ logement-solidaire.org

Les résidences

× Bailleurs sociaux

Les logements sociaux (dits aussi « HLM ») sont des logements gérés par des bailleurs sociaux. Un logement social peut être une chambre, un studio, un T2, etc.

La demande se fait en ligne. Le délai d'attribution d'un logement social peut être très long →

demande-logement-social.gouv.fr

Dispositif YELLOME

logements réservés aux étudiants

→ domofrance.fr

La colocation

Vivre en colocation, c'est faire le choix de partager un logement plus grand avec une ou plusieurs personnes. C'est donc l'un des modes de logement les moins chers qui existent, mais qui ne convient pas forcément à tout le

monde : il faut avoir envie de le partager tous les jours...

Deux types de baux existent pour ce mode d'habitat :

- le bail unique sur lequel figurent tous les colocataires (mais attention à la clause de solidarité qui lie les locataires entre eux jusqu'à la fin du contrat !)
- le bail individuel pour chaque locataire (le bailleur doit donner son accord pour l'accueil de nouveaux colocataires)

× Les Kolocations à Projets Solidaires (KAPS)

Ce projet permet aux étudiants de trouver une colocation tout en s'engageant bénévolement dans des activités pour animer un quartier avec ses habitants. L'étudiant doit se rendre disponible plusieurs heures par semaine, de septembre à juin.

→ rejoins.afev.org/kaps/bordeaux

× Coopcoloc

Les bailleurs sociaux confient des logements à l'ACLEF, qui crée ainsi des colocations étudiantes à un prix plus abordable.

En savoir plus et candidater :

→ coopcoloc.fr

LE LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Plusieurs pistes

Vous pouvez formuler une demande de logement adapté auprès du crous.

Pour cela, il faut saisir son DSE et remplir la fiche spécifique à renvoyer par mail au service social du CROUS.

Télécharger la fiche :

→ crous-bordeaux.fr/se-loger/je-cherche-un-logement-crous-bordeaux-aquitaine/handicap-demande-de-logement/

Carte interactive des logements accessibles du crous :

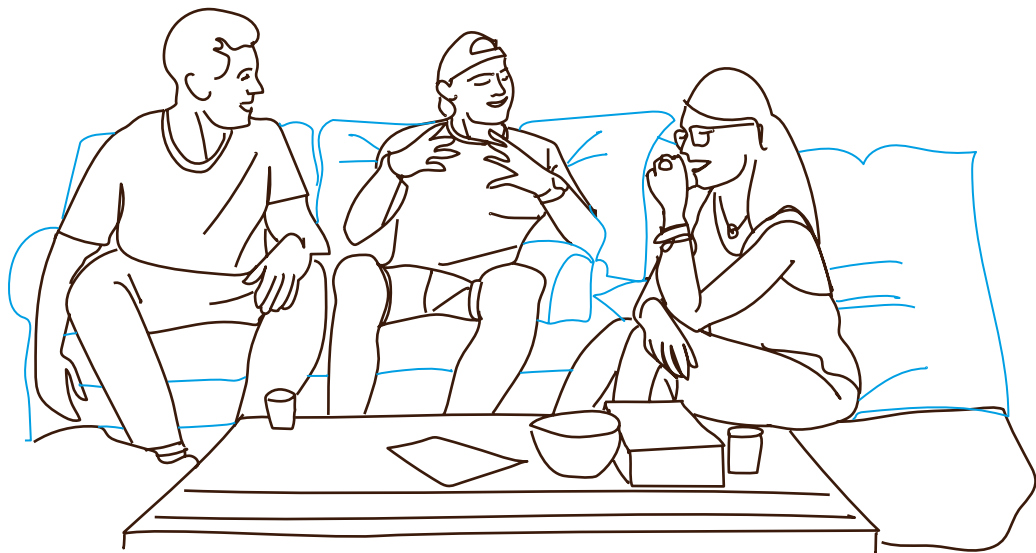
→ trouverunlogement.lescrous.fr/accessibility-map

Vous pouvez effectuer une demande de logement social en ligne :

→ demande-logement-social.gouv.fr/index

Votre dossier sera jugé prioritaire en tant que personne en situation de handicap.

Sur les plateformes de logement (Lokaviz, Studapart, etc.), des filtres permettent de sélectionner les annonces proposant des logements adaptés.



PLATEFORME STUDAPART

→ Réservée exclusivement aux étudiants de l'université de Bordeaux

→ Des milliers de logements de propriétaires privés, en résidences étudiantes privées, d'agences immobilières sur les différentes implantations de l'université

→ u-bordeaux.studapart.com/fr

Créez votre compte pour accéder aux offres, vérifiées et mises à jour en temps réel

POUR VOUS INSCRIRE

- × **Nouvel étudiant** : avec votre adresse e-mail personnelle + le code d'activation HOUSINGUBDX
- × **Déjà étudiant à l'université de Bordeaux** : avec vos identifiants (compte IDNUM)

× **Trouver une colocation ou une location**

× **Dossier de location simplifié & démarches 100 % en ligne**

À NOTER

- › Vous avez la possibilité de réserver un logement en ligne, mais également d'annuler votre réservation.
- › Pour une annulation due à un cas de force majeure, vous avez jusqu'à 24 heures avant la date d'entrée renseignée pour le signaler et les frais vous seront remboursés y compris pour un refus de visa ou la non-admission à l'université
- › Aucun remboursement ne sera effectué sur l'annulation d'un logement après la date d'entrée renseignée.
- › Studapart peut se porter garant pour vous pendant toute la durée de votre location (la garantie proposée est payante).

→ Une équipe multilingue est à votre disposition : booking@studapart.com

BONS PLANS

Équipez-vous!

L'association **Etu'Récup** vous propose du mobilier, de l'électroménager et de la vaisselle d'occasion à des tarifs très abordables. L'association anime également différents ateliers : entretien et réparation de vélo, couture, zéro déchet, bois et électro-info. Vous trouverez toutes les informations sur leur site internet

→ eturecup.org

Aide juridique

* L'association Adil de la Gironde

L'Agence départementale d'information sur le logement offre aux étudiants des conseils complets et gratuits leur permettant de connaître les droits et devoirs en tant que locataires. En cas de conflit avec un bailleur, ils pourront vous accompagner et répondre à vos interrogations

→ adil33.org

* La clinique du droit

Service gratuit d'aide et d'accompagnement juridique de l'université de Bordeaux

→ cliniquedudroit.fr

DÉMÉNAGEMENT ET LIVRAISON

Atelier Remuménage

propose des services de déménagement solidaire et écologique avec un tarif adapté aux ressources des bénéficiaires ainsi qu'un accompagnement pour toutes les étapes qu'impliquent un déménagement.



LES AIDES FINANCIÈRES

Aide pour le logement (APL)

- En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le montant de l'aide varie en fonction du type de logement (meublé ou non) et du loyer.
- Vous pouvez percevoir l'APL ou bien elle peut être versée directement à votre propriétaire, bailleur social ou résidence étudiante.

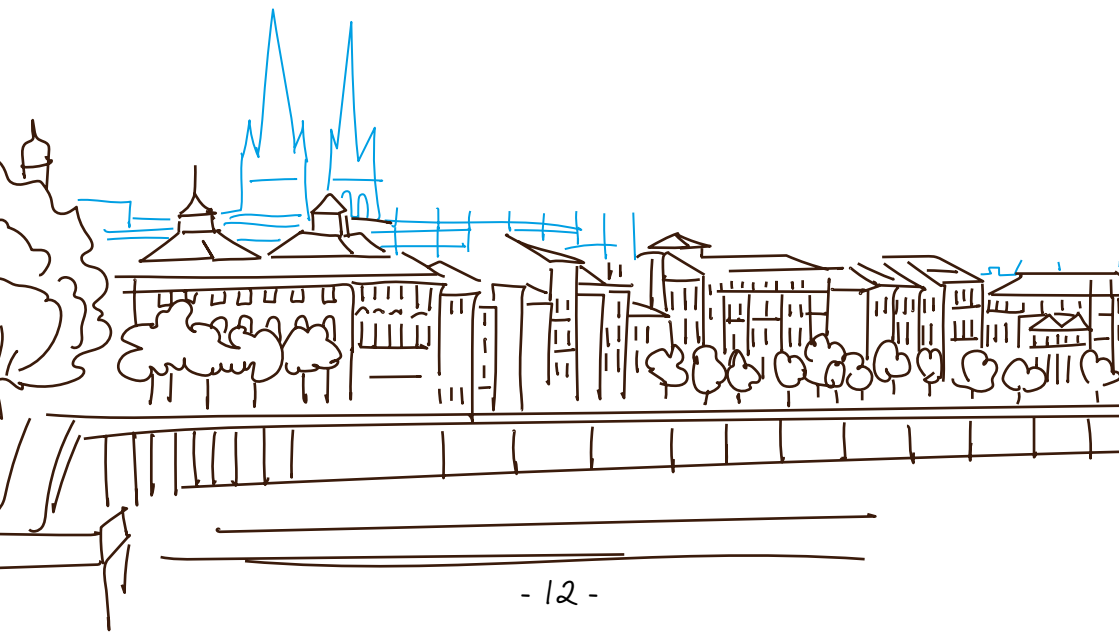
Le 1^{er} paiement est effectué 2 mois après la demande. Si vous faites une demande en septembre, votre droit sera ouvert en octobre et vous recevrez votre 1^{er} paiement début novembre.

Estimation du montant et demande à effectuer en ligne sur
→ caf.fr

Avance LOCA-PASS

Si vous êtes un étudiant boursier, en stage ou salarié, vous pouvez aussi bénéficier de l'avance LOCA-PASS pour financer votre dépôt de garantie sous la forme d'un prêt sans intérêt (jusqu'à 1200€, remboursement en 25 mois max).

→ [actionlogement.fr/
l-avance-loca-pass](http://actionlogement.fr/l-avance-loca-pass)



ATTENTION

Une chambre de moins de 9 m² n'est pas considérée comme telle, et n'ouvre donc pas droit aux aides au logement.

L'aide mobili jeune

Si vous êtes alternant, vous pouvez bénéficier d'une aide financière, mise en place par Action Logement, jusqu'à 100€ par mois maximum pour prendre en charge une partie du loyer.

Plus d'infos et démarche :

→ actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

Les chèques énergie

Ils permettent de financer les frais en lien avec les dépenses d'énergie (électricité/gaz). Les étudiants peuvent en bénéficier sous réserve du plafond d'éligibilité. Vérifiez votre éligibilité :

→ <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

TBM TARIFICATION SOLIDAIRE

→ tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr/Accueil.aspx



BUDGET MENSUEL

Logement

- × Chambre en résidence universitaire CROUS..... 250 €
- × Résidences étudiantes privées..... 600 €
- × Studio privé en ville..... 600 €

Repas

- × Repas au restaurant universitaire (2 repas/jour)..... 186 €
- × Petits-déjeuners..... 40 €

Transport


- × Tram/bus..... 20,80 €

Frais divers

- × Entretien, vêtements 100 €
- × Assurance complémentaire 25 €
- × Loisirs, sorties 100 €
- × Abonnement téléphonique..... 20 €

Total mensuel..... 1091 €
(avec studio privé)

Dépenses complémentaires le 1^{er} mois

- × Frais d'aménagement logement + caution et frais d'agence (2 mois de loyer environ) 1500 € 
- × Droits d'inscription (boursiers exonérés) 300 €
- × CVEC 105 €
- × Assurance responsabilité civile 20 €
- × Fournitures scolaires, livres, photocopiés 100 €

Total 1^{er} mois 3116 €
(budget mensuel + 1^{er} mois)

MON BUDGET

Quelques définitions

- > **Garant / Caution :** un tiers (famille, ami, organisme ou association) s'engage auprès du propriétaire à prendre en charge les loyers en cas d'impayés.
- > **Dépôt de garantie :** montant versé au propriétaire dès l'entrée dans le logement. Cette somme d'argent est conservée par le propriétaire tout au long de la location et sera restituée au locataire dès sa sortie du logement. Si toutefois, lors de la sortie du logement, des travaux sont nécessaires en raison de dégradations causées par le locataire, le propriétaire est en droit d'utiliser partiellement ou totalement le dépôt de garantie pour les financer.
- > **Préavis :** lorsqu'un locataire souhaite mettre fin à un contrat de location, il doit en informer le propriétaire et lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception selon les délais prévus.
- > **APL :** aide personnalisée au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Cette aide financière est versée chaque mois à partir du second mois à l'entrée du logement, elle peut être versée au locataire ou au propriétaire qui déduira la somme perçue sur votre loyer.

ABRÉVIATIONS

DÉCODEZ LES ANNONCES !

- > **ASC** : Ascenseur
- > **BE** : Bon état
- > **CC** : Charges comprises (= eau froide, électricité et gaz) ; les charges locatives en complément du loyer sont comprises dans le prix mentionné
- > **HC** : Hors charges ; le prix du loyer affiché ne comprend pas les charges locatives
- > **MB** : Meublé
- > **NF** : Neuf
- > **RDC** : Rez-de-chaussée
- > **SDB** : Salle de bains
- > **Studio/T1*** : logement avec une pièce principale
- > **T2/F2** : logement avec une pièce principale et une chambre
- > **T3/F3** : logement avec une pièce principale et deux chambres
- > **TBE** : Très bon état

**T et F (suivies de 1/2/3/4, etc) : nombre de pièces du logement. T1 bis/T2 bis/T3 bis : logement dont une pièce est suffisamment grande pour être divisée en deux espaces. Les cuisines, salles de bain ne sont pas comptées.*

APPLICATION KEYSPER

Une app conçue pour trouver son appartement plus rapidement et plus facilement. Swipez les appartements comme sur un site de rencontre pour trouver la perle rare !

→ Keysper vous propose en priorité les logements pour lesquels vous avez le plus de chance d'être accepté, peu importe votre profil.

→ Plus besoin de créer des comptes sur plusieurs sites d'annonces, sur Keysper retrouvez près de 80% des agences de la région Bordelaise.

→ [keysper.fr](https://www.keysper.fr)

Inscrivez-vous pour trouver des logements d'agences, de particuliers et des colocations !

Gagnez du temps en rentrant votre dossier locataire sur l'application et candidatez en un clic !

- × Swipez
- × Candidatez
- × Emménagez

AVANTAGES

- × Pas de publicité
- × L'accès à un outil de recherche plus performant
- × Des notifications pour être alertés de la publication d'apparts "bons plans"

→ Pour bénéficier de ces avantages entrez le code d'activation UNIBDX2025 dans votre espace profil.

→ Des questions, ou des remarques sur l'application ou la recherche d'appartement ?

📍 @keysperoff

NOS CAMPUS & SITES

BORDEAUX CAUDÉRAN
› Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



MÉRIGNAC
› Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



MÉRIGNAC
› Institut Evering : ingénierie aéronautique



BORDEAUX Campus Carreire
› Collège des Sciences de la santé



CAMPUS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



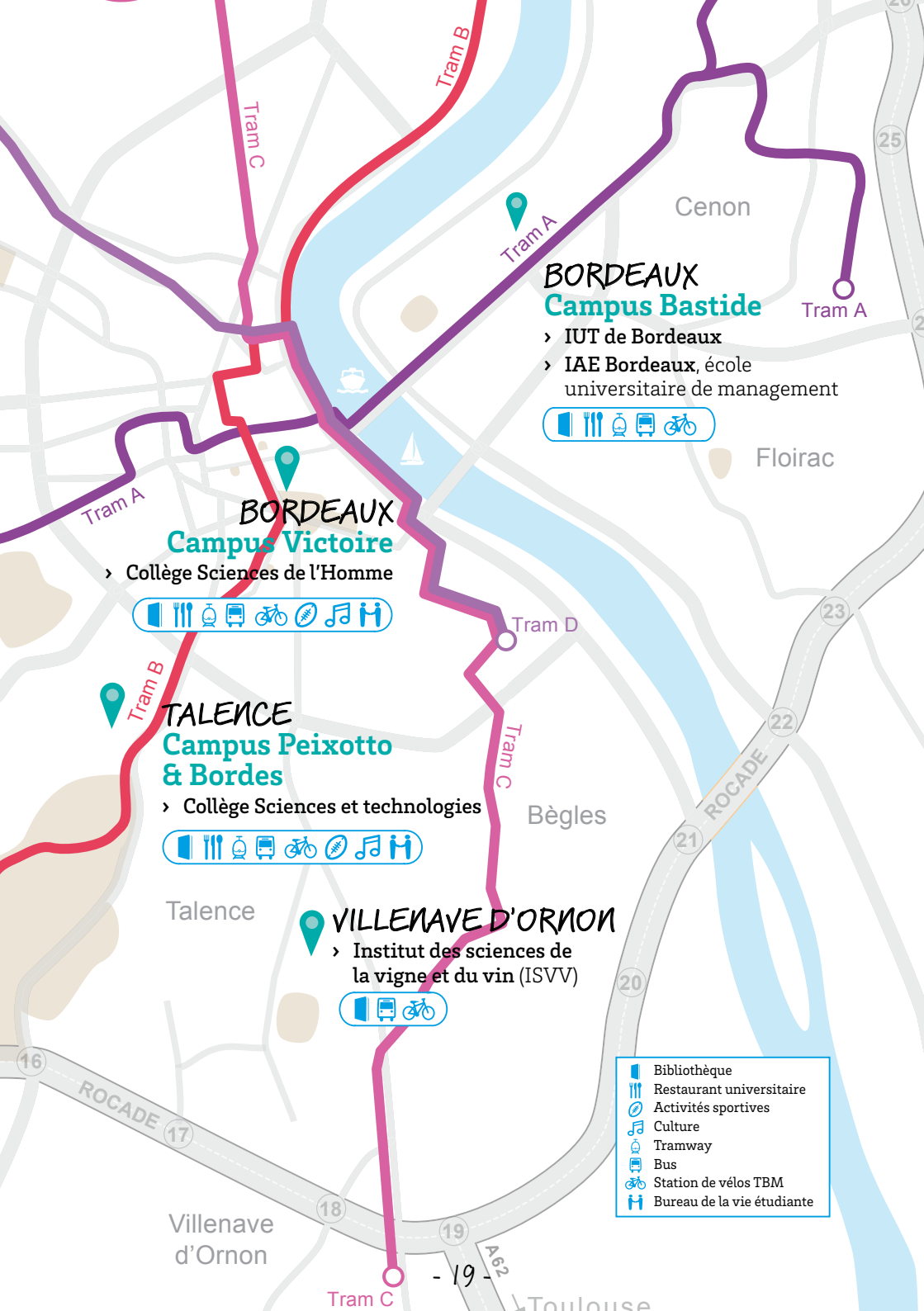
PESSAC Campus Montesquieu

› Collège Droit, science politique, économie et gestion
› Faculté des STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)



GRADIGNAN
› IUT de Bordeaux





BORDEAUX Campus Bastide

- › IUT de Bordeaux
- › IAE Bordeaux, école universitaire de management



BORDEAUX Campus Victoire

- › Collège Sciences de l'Homme



TALENCE Campus Peixotto & Bordes

- › Collège Sciences et technologies



VILLENAVE D'ORNON

- › Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV)



- Bibliothèque
- Restaurant universitaire
- Activités sportives
- Culture
- Tramway
- Bus
- Station de vélos TBM
- Bureau de la vie étudiante

Villenave d'Ornon

Toulouse

CONTACT

Bureau de la vie étudiante

→ bve.logement@u-bordeaux.fr



→ [@bveunivbordeaux](https://www.instagram.com/bveunivbordeaux)

En savoir +

[u-bordeaux.fr](https://www.u-bordeaux.fr)